

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 126 (1981)
Heft: 10

Artikel: La Revue Militaire Suisse, en 1941
Autor: Vallière, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344407>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Revue Militaire Suisse, en 1941

Contexte

- *Le 3 octobre, chute d'Orel.– Le 16, prise d'Odessa.*
- *Le 16, Vichy fait arrêter Blum, Daladier, Gamelin, Reynaud et Mandel.*
- *Le 20, le gouvernement soviétique quitte Moscou.*
- *Le 24, chute de Kharkov.*
- *Le 31, investissement de Sébastopol.*

Lu dans le numéro d'octobre 1941

Clairons et Règlement de service

...Les fêtes du 650^e anniversaire de la Confédération étaient une occasion toute trouvée de régler définitivement cette question si controversée de l'hymne national. On n'en a rien fait. Elle reste ouverte. Le «Rufst du mein Vaterland» (O monts indépendants), qualifié officiellement d'hymne national, est en même temps l'hymne royal anglais; il a été l'hymne impérial autrichien. Personne n'a jamais compris par quelle influence mystérieuse, la Suisse, un des pays les plus riches en chants populaires, avait cru devoir emprunter à l'étranger son chant national. Il y a là une aberration inexplicable. Sans doute la mélodie de Carey se chante-t-elle sur des paroles suisses; il est cependant humiliant de constater que la Suisse est le seul Etat d'Europe, et probablement du monde, qui partage avec un autre Etat son chant dit «national». La république nègre de Libéria, en Afrique, a le sien, sur un air de rumba comme de juste, mais qui est sa propriété absolue. Les Suisses se satisfont de ce partage, dans un domaine d'où il semblerait exclu par définition, puisqu'il s'agit de l'expression du sentiment national. Nous aurions pu, tout aussi bien, choisir l'air de la «Marseillaise», celui de la «Brabançonne» ou de «Deutschland über alles», en helvétisant les paroles...

Major de Vallière

Commentaires sur la guerre actuelle

...Depuis quelque temps, les communiqués anglais, américains et russes relatent de plus en plus des actions de guérilla dans les territoires occupés par les Allemands et ces derniers mentionnent un peu partout des mesures de répression.

Dès le début des hostilités germano-russes, Staline avait ordonné de continuer la guerre sur les arrières allemands, mettant ainsi à profit l'étendue du territoire russe.

De fait, cet ordre a été exécuté dans la mesure du possible si on lit les reportages des *Propagandakompanien*. Presque chacun de ces articles fait une allusion plus ou moins directe aux actions de guérilla.

De tout temps, la guérilla a sévi sur les arrières d'une armée occupante, mais le degré d'acuité variait. Dans le conflit actuel, il devient de plus en plus aigu.

Il est curieux de suivre la dénomination des hommes menant ce genre de guerre suivant le point de vue où l'on se place. Pour les Allemands, il s'agit soit de «communistes» si l'action a lieu à l'intérieur des pays occupés, soit de «francs-tireurs» si les entreprises sont menées dans la zone plus ou moins immédiate des combats. Notons que, dans le premier cas, il peut souvent être question de communistes mais aussi, souvent encore, de patriotes agissant par devoir national.

Quant aux Russes, ils désignent ces hommes soit du nom de «partisans» soit de celui de «gardes locales».

Donc d'un côté, de telles actions de guerre sont menées par des gens jugés hors la loi, tandis que de l'autre elles découleraient d'actes exécutés par des éléments réguliers de l'armée. Il est naturel que les Allemands traitent de communistes tous ceux qui leur sont hostiles afin de les présenter à l'opprobre de l'opinion publique européenne où tout ce qui porte cette étiquette ne jouit pas de l'estime générale... ■

L'expérience adoucit la critique.

HINDENBURG